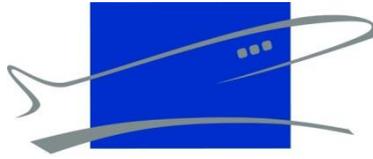


ROYAUME DU MAROC  
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات  
Office National Des Aéroports

## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**Appel d'offres ouvert N° 088-22-AOO**

**Fourniture et équipement de bureau  
pour l'O.N.D.A.**

## TABLE DES MATIERES

<b>AVIS D'APPEL D'OFFRES</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	4
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	6
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	8
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	10
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	11
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	12
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	12
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	13
<b>CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES</b>	<b>4</b>
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE	4
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	4
ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	4
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	4
ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	4
ARTICLE 06 : NANTISSEMENT	5
ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION	5
ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE	5

ARTICLE 09 : RESILIATION _____	5
ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS _____	5
ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE _____	5
ARTICLE 12 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT _____	6
ARTICLE 13 : CAS DE FORCE MAJEURE _____	6
<b>CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES _____</b>	<b>7</b>
ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE _____	7
ARTICLE 02 : DUREE DU MARCHE _____	7
ARTICLE 03 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	7
ARTICLE 04 : DELAI ET LIEU DE LIVRAISON _____	7
ARTICLE 05 : PENALITES DE RETARD _____	7
ARTICLE 06 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	8
ARTICLE 07 : DELAI DE GARANTIE _____	8
ARTICLE 08 : MODALITES DE PAIEMENT _____	8
ARTICLE 09 : RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES DE LA FOURNITURE _____	8
ARTICLE 10 : GARANTIE PARTICULIERE _____	8
ARTICLE 11 : BREVETS _____	9
ARTICLE 12 : NORMES _____	9
ARTICLE 13 : ORIGINALITE _____	9
ARTICLE 14 : DEFINITION DES PRIX _____	9

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR "OFFRES DE PRIX"  
N°088-22-AOO**

Le **mardi 20 septembre 2022 à 10h00**, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Financière située près du bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres **sur offres de prix** concernant : **Fourniture et équipement de bureau pour l'O.N.D.A..**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré **gratuitement**, auprès de la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics **www.marchespublics.gov.ma** et à **titre indicatif** à partir de l'adresse électronique **www.onda.ma**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **14 000,00 DHS.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme annuelle TVA comprise de :

**Montant minimum : 474 610,80 DHS.**

**Montant maximum : 949 221,60 DHS.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

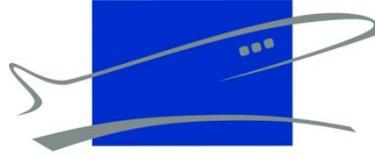
Les concurrents peuvent :

- 1) Soit déposer contre récépissé leurs plis, sur support papier, à la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur) au plus tard le **mardi 20 septembre 2022** avant **9h30** ;
- 2) Soit les envoyer, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la cellule précitée ;
- 3) Soit les transmettre par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- 4) Soit les remettre, sur support papier, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessous **ne sont pas admis.**

**N.B : Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur) au plus tard le lundi 19 septembre 2022 à 16 heures.**

ROYAUME DU MAROC  
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات  
Office National Des Aéroports

## REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'offres ouvert N° 088-22-AOO

**Fourniture et équipement de bureau pour  
l'O.N.D.A.**

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	4
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	6
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	8
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	10
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	11
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	12
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	12
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	13
<b>CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)</b>	<b>3</b>

## CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

### ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent règlement concerne la consultation relative au projet : **Fourniture et équipement de bureau pour l'O.N.D.A.**

### ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est l'Office National des Aéroports (ONDA).

### ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Peuvent valablement participer et être attributaires des marchés publics de l'ONDA, dans le cadre des procédures prévues par le présent règlement de consultation, les personnes physiques ou morales qui répondent aux conditions de l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

### ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend :

01. L'avis d'appel d'offres ;
02. Le présent règlement de consultation ;
03. Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
04. Le modèle de la caution personnelle et solidaire ;
05. Le modèle d'acte d'engagement ;
06. Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
07. Le modèle du bordereau des prix-détails estimatifs ;
08. Le modèle du bordereau des prix pour approvisionnements, le cas échéant ;
09. Le modèle du sous détail des prix, le cas échéant ;
10. Les plans et documents techniques, le cas échéant.
11. Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports, approuvé le 09 juillet 2014, téléchargeable sur le site de l'ONDA à l'adresse suivante :

<http://www.onda.ma/Je-suis-Professionnel/Appels-d'offres/Règlementation-des-marchés-de-l'ONDA> ;

**NB :** Tout concurrent est tenu de prendre connaissance et d'examiner toutes les instructions, modèles et spécifications contenues dans les documents de la consultation.

Le concurrent assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents de la consultation ou de la présentation d'une offre non conforme, au regard, des exigences des documents de la consultation. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

**ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE**

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tout document concernant l'offre échangés entre le concurrent et l'ONDA doivent être rédigés en **LANGUE FRANÇAISE**.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente (Les documents en arabe ne nécessitent pas de traduction en français), des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

**Seules les offres techniques** peuvent être fournies en langue **ARABE ou ANGLAISE**. Toutefois, en cas de besoin la Commission des Appels d'Offres peut demander, au concurrent et aux frais de ce dernier, la traduction des documents constituant l'offre technique en langue française.

**ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**

Conformément aux articles 25, 27, 28, 29 et 30 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur, chaque concurrent est tenu de présenter les pièces suivantes :

**A. Le dossier administratif : Pièces exigées**

Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation ;
- A2.** L'original du récépissé du **cautionnement provisoire** ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres. Le cautionnement provisoire doit être conforme à l'**ANNEXE II** tel que défini à l'article 07 du présent règlement de consultation ;
- A3.** Pour les groupements, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

**Pour les établissements publics :**

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation ;
- A2.** L'original du récépissé du **cautionnement provisoire** ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres. Le cautionnement provisoire doit être conforme à l'**ANNEXE II** tel que défini à l'article 07 du présent règlement de consultation ;
- A3.** Pour les groupements, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur ;
- A4. Une copie du texte** l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

**B. Le complément du dossier administratif : Pièces exigées**

**Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché**, dans les conditions fixées à l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

**B1. Les pièces justifiant les pouvoirs** conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- S'il s'agit d'une **personne physique** agissant pour son propre compte :
  - Aucune pièce n'est exigée ;
- S'il s'agit d'un **représentant**, celui-ci doit présenter selon le cas :
  - Une copie conforme de la procuration **légalisée** lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
  - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
  - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

**B2. Une attestation fiscale** ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du **règlement des marchés de l'ONDA en vigueur**. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;

**B3. Une attestation** ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

**NB :** La validité des pièces prévus aux B2) et B3) ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

**B4.** Le certificat d'immatriculation au **registre de commerce** pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

**NB :** **Pour les concurrents non installés au Maroc** l'équivalent des attestations visées aux paragraphes **B2**, **B3** et **B4** ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

**Pour les établissements publics :**

**B1. Une attestation fiscale** ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur. Cette

attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

**B2. Une attestation** ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

**NB :** La validité des pièces prévues aux **B1** et **B2** ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

### C. Le dossier technique :

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier technique composé des pièces détaillées dans les dispositions particulières ci-dessous (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

Lorsqu'il est prévu, au niveau des dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation), la présentation d'un certificat de qualification et de classification ou d'un certificat d'agrément. Ledit certificat tient lieu du dossier technique.

**Pour les groupements**, il y a lieu de se conformer aux dispositions de l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur relatives au dossier technique.

### D. Le dossier additif :

Il comprend toutes pièces complémentaires exigées par le présent règlement de consultation tel que détaillé dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

### E. Le cahier des prescriptions spéciales :

Paraphé et signé, en toutes les pages et sans réserves, par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet.

#### ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque concurrent est tenu de produire un cautionnement provisoire, par un organisme marocain agréé, tel qu'indiqué sur l'avis d'appel d'offres, conformément au modèle en **ANNEXE II** du présent règlement de consultation.

**NB : Le cautionnement ne doit pas être limité dans le temps, ni comporter des conditions et/ou réserves de la part de la banque et/ou du soumissionnaire.**

En cas de groupement, le cautionnement provisoire peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :

1. Au nom collectif du groupement ;
2. Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
3. En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

**NB :** Dans les cas prévus aux 2) et 3) ci-dessus, **le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire** en tenant lieu **doivent préciser la mention suivante :**

*« Le présent cautionnement est délivré dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis au maître d'ouvrage abstraction faite du membre défaillant »*

Le cautionnement provisoire reste acquis à l'ONDA dans les cas prévus par :

- L'article 15 du CCAG EMO ;
- L'article 18 du CCAG Travaux ;
- L'article 40 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

#### **ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES**

Lorsque la présentation d'une offre technique est exigée conformément à l'article 28 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent fournir les pièces détaillées dans les dispositions particulières (**cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation**).

#### **ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES**

Les offres variantes ne sont pas prévues pour le présent appel d'offres.

#### **ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE**

L'offre financière comprend :

**1. L'acte d'engagement**, conformément à l'**ANNEXE III**, en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement doit être dûment rempli, et comportant **le relevé d'identité bancaire (RIB)**, est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même appel d'offres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'ONDA, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de **procurations légalisées** pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

Cette dernière disposition est applicable également **s'il s'agit d'un appel d'offres alloti** dont le règlement de consultation prévoit un acte d'engagement pour chaque lot ; Abstraction faite de la répartition des lots entre les membres du groupement, qu'il soit conjoint ou solidaire.

**Si le groupement est conjoint**, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et **doit préciser** la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à réaliser.

**Si le groupement est solidaire**, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, cet acte d'engagement **peut**, le cas échéant, indiquer les prestations que chacun des membres s'engage à réaliser dans le cadre dudit marché

**NB :** Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en **chiffres** et en toutes **lettres**.

**2. Le bordereau des prix-détail estimatif**, conformément à l'**ANNEXE IV**. Les concurrents **ne doivent** pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif.

Conformément à l'article 27 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

- Les prix unitaires du bordereau des prix, du détail estimatif et ceux du bordereau des prix-détail estimatif et les prix forfaitaires du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres**.
- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent.
- En cas de discordance entre les montants totaux du bordereau du prix global et ceux de la décomposition du montant global, le montant total la décomposition du montant global prévaut.
- Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif, du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres**.
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du détail estimatif, du bordereau des prix-détail estimatif ou du bordereau du prix global, selon le cas, le montant de ces derniers documents est tenu pour bons pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

**3. Le sous détail des prix**, le cas échéant.

**4. Le bordereau des prix pour approvisionnements**, lorsqu'il est prévu par le cahier de prescriptions spéciales.

#### **ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE**

Les offres financières doivent être exprimées, en Dirhams marocains (**MAD**). Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, son offre peut être exprimée strictement dans la(es) monnaie(s) suivante(s) :

- **MAD** : Dirhams marocains
- **EUR** : Euros
- **USD** : Dollars américains

Les offres exprimées en monnaies étrangères (EUR/USD) seront, pour les besoins d'évaluation et de comparaison, converties en Dirham. Cette conversion s'effectue sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur, du premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis, donné par Bank Al-Maghrib.

**NB :** Un concurrent **ne doit pas** proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif. **A défaut, son offre sera écartée.**

#### **ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS**

Il est demandé aux concurrents de présenter les documents exigés, sous le **format standard A4** à l'exception des plans qui peuvent être présentés sous format A3.

Aussi, il est demandé à chaque concurrent d'accompagner chaque dossier (administratif et technique, additif, offre technique et offre financière) d'un **état des pièces** qui le constitue.

Le dossier à présenter par chaque concurrent est mis dans **un pli fermé** portant les mentions suivantes :

- Le nom, l'adresse, l'e-mail et le fax du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du ou des lots en cas de marché alloti ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que "le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis".

### Ce pli contient :

1. **Lorsque l'offre technique n'est pas exigée, Deux (02) enveloppes** distinctes :
  - a. **La première enveloppe** doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**dossiers administratif et technique**", contient :
    1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
    2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
    3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant ;
    4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
  - b. **La deuxième enveloppe** contient l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre financière**" ;
2. **Lorsque l'offre technique est exigée, Trois (03) enveloppes** distinctes :
  - a. **La première enveloppe** doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**dossiers administratif et technique**", contient :
    1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
    2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
    3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant.
    4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
  - b. **La deuxième enveloppe** contient l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre financière**" ;
  - c. **La troisième enveloppe** contient l'offre technique. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre technique**".

Toutes les **enveloppes** visées ci-dessus doivent indiquer de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du ou des lots concernés ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

### **NB : Lorsque l'appel d'offres est alloti :**

- Le concurrent peut participer à un ou plusieurs lots ;
- Le concurrent doit présenter les offres techniques, si elles sont exigées et les offres financières **séparément** pour chaque lot.

**A défaut, son offre sera écartée.**

## ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS

### 1. Dépôt des échantillons, prospectus, notices ou autres documents techniques

Lorsque le dépôt d'échantillons et/ou la présentation de prospectus, notices ou autres documents techniques est exigé, conformément à l'article 34 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent déposer les échantillons/documents détaillés dans les dispositions particulières (cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation), dans les conditions fixées au niveau de l'avis d'appel d'offres.

### 2. Dépôt des plis

**Les plis des concurrents** doivent être déposés dans les conditions fixées dans l'avis d'appel d'offres du présent dossier d'appel d'offres.

En effet et sauf stipulations différentes dans l'avis d'appel d'offres, les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis, sur support papier, à la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur) ;
- Soit les envoyer, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la cellule Interface Achats à l'adresse précitée ;
- Soit les transmettre par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Soit les remettre sur support papier au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés dans l'avis d'appel d'offres ne seront pas admis.**

Lorsque le concurrent opte pour **la soumission par voie électronique**, toutes les pièces contenues dans chacune des enveloppes, prévues à l'article 12 du présent règlement de consultation, doivent être regroupées dans un fichier électronique conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

A cet effet, lesdites pièces doivent être signées électroniquement et séparément par le concurrent ou son représentant dûment habilité, avant leur insertion dans le fichier électronique. Cette signature se fait au moyen d'un certificat électronique délivré par une autorité de certification agréée, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Le dépôt des plis par voie électronique fait l'objet d'un horodatage automatique, mentionnant la date et l'heure de dépôt électronique et de l'envoi de l'accusé de réception électronique à travers le portail des marchés publics au concurrent concerné.

### 3. Dépôt des plis complémentaires

**Le pli** contenant les pièces produites, suite à la demande de la commission d'appel d'offres, par le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, doit être selon le mode de soumission choisi par le concurrent :

- soit **déposé**, sur support papier, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans la demande ;
- soit **envoyé**, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit **transmis**, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au délai fixé dans cette lettre **ne sont pas admis**.

**NB : La conclusion du marché issu de la procédure de la réponse électronique aux appels d'offres est effectuée sur la base d'un dossier sous format papier.**

#### **ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS**

Tout pli, échantillon, document technique, prospectus ou autre document déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait du pli, sur support papier, fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité et adressée au maître d'ouvrage.

Lorsque la soumission est faite par voie électronique, le retrait du pli du concurrent s'effectue par le biais du certificat électronique cité ci-haut et les informations relatives au retrait sont enregistrées automatiquement sur le registre des dépôts des plis.

Les concurrents ayant retiré leurs plis, échantillons, documents techniques, prospectus ou autres documents peuvent les présenter de nouveau dans les conditions prévues par le présent règlement de consultation.

#### **ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES**

L'ouverture des plis des concurrents présentés sur support papier et des plis transmis par voie électronique se fait simultanément durant la même séance d'ouverture des plis.

**NB : La séance d'ouverture des plis des concurrents est publique **sauf pendant la période de confinement officiel au Maroc**. Elle se tient au lieu, au jour et à l'heure prévus par le dossier d'appel d'offres ; si ce jour est **déclaré férié ou chômé**, la réunion se tient le jour ouvrable suivant à la même heure, et ce conformément à l'article 36 paragraphe 1 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.**

Les offres des concurrents, déposées sur support papier ou transmises par voie électronique, sont examinées et évaluées dans les conditions fixées, notamment, dans articles **36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42** du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Lorsqu'il s'agit d'un appel d'offres alloti, la commission procède pour l'attribution des lots à l'ouverture, l'examen des offres de chaque lot et l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres.

L'adjudication d'un lot n'est pas conditionnée par l'adjudication de l'un ou des autres lots quelle que soit leur énumération dans le dossier d'appel d'offres, sauf stipulations contraires dans les dispositions particulières du présent règlement de consultation. Par conséquent, l'ouverture des plis d'un lot peut être effectuée par la commission même si le lot précédent dans l'appel d'offres n'est pas encore adjudgé.

## **ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Les critères d'admissibilité des concurrents sont détaillés dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de la consultation).

## **ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES**

Le maître d'ouvrage informe le concurrent attributaire du marché de l'acceptation de son offre par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine. Cette lettre est adressée dans un délai de cinq (05) jours ouvrables au maximum à compter du lendemain de la date d'achèvement des travaux de la commission.

Dans le même délai, il avise également les concurrents éliminés du rejet de leurs offres, en leur indiquant les motifs de leur éviction, par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou par **fax confirmé** ou par **tout autre moyen de communication donnant date certaine**. Cette lettre peut être accompagnée des pièces de leurs dossiers.

Les échantillons ou prototypes, le cas échéant, ils sont restitués, après achèvement du délai de réclamation auprès du maître d'ouvrage, aux concurrents éliminés contre décharge.

## **ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION**

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Ce délai peut être prorogé dans les conditions prévues aux articles 33 et 136 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Toutefois, la signature du marché par l'attributaire vaut le maintien de son offre.

## **ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES**

L'autorité compétente (ONDA) peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres. Cette annulation intervient dans les cas suivants :

1. Lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées ;
2. Lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ;
3. Lorsque les offres reçues dépassent les crédits budgétaires alloués au marché ;
4. Lorsqu'un vice de procédure a été décelé ;
5. En cas de réclamation fondée d'un concurrent **sous réserve** des dispositions de l'article 152 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur;

En cas d'annulation d'un appel d'offres dans les conditions prévues ci-dessus, les concurrents ou l'attributaire du marché ne peuvent prétendre à indemnité.

**ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS**

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, **par courrier** porté avec accusé de réception, **par lettre recommandée** avec accusé de réception ou par **voie électronique** de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, **exclusivement**, aux coordonnées suivantes :



**Adresse** : **Département des Achats**  
Office National des Aéroports  
Aéroport Mohammed V – Nouasseur



**Boite postale** : BP 52, Aéroport Mohammed V – Nouasseur



**E-mail** : achats@onda.ma

**NB** : Cette demande **n'est recevable que** si elle parvient au maître d'ouvrage au moins **sept (7) jours** avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Les réclamations des concurrents doivent être formulées dans les conditions fixées par l'article 152 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

En effet, les réclamations des concurrents doivent être introduites **à partir de la date de la publication** de l'avis d'appel à la concurrence et **au plus tard cinq (05) jours** après l'affichage du résultat du présent appel d'offres.

**Toutefois, la réclamation du concurrent pour contester les motifs d'éviction, doit intervenir à compter de la date de réception de la lettre d'éviction et au plus tard dans les cinq (05) jours suivants.**

## CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

### Article 1 : Objet de l'appel d'offres

**Fourniture et équipement de bureau pour l'O.N.D.A.**

### Article 06 § C : Liste des pièces exigées pour le dossier technique

**C1.** Une note indiquant **les moyens humains et techniques** du concurrent et mentionnant éventuellement,

- La date,
- Le lieu,
- La nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

**C2.** Les **attestations de référence originales** ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations d'importance et de complexité similaires à celles des prestations objet du présent appel d'offres. Chaque attestation précise notamment :

- La nature des prestations ;
- Leur montant supérieur à **600 000,00 dirhams TVA Comprise** ;
- Le nom et la qualité du signataire et son appréciation ;
- L'année de réalisation (**Durant les cinq dernières années**).

### Article 06 § D : Liste des pièces exigées pour le dossier additif

Les attestations de chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant supérieur ou égal à **1,9 million de dirhams** des trois derniers exercices (**2019- 2020 et 2021**) délivrées par l'administration fiscale.

### Article 08 : Liste des pièces exigées pour l'offre technique

Aucune offre technique n'est exigée.

### Article 13 § 1 : Liste des échantillons

- Au moins un (01) échantillon de chacun des prix du BDP-DE.

**NB :** L'absence de l'échantillon écartera l'offre du concurrent.

### Article 16 : Critères d'admissibilité des concurrents et d'attribution du marché

Le seul critère d'attribution, après admission, est l'**offre la moins-disante**

## ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

### Déclaration sur l'honneur

- Référence de l'appel d'offres : **088-22-AOO**
- Mode de passation : **Appel d'offres Ouvert**
- Objet du marché : **Fourniture et équipement de bureau pour l'O.N.D.A.**

#### **A – Si le concurrent est une personne physique**

Je, soussigné : .....(prénom, nom et qualité)

Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

-Adresse du domicile élu : .....

-Affilié à la CNSS sous le n° : ..... (1)

-Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° ..... (1)

-N° de patente..... (1)

-N° du compte courant postal/bancaire ou à la TGR.....(RIB)

#### **B - Si le concurrent est une personne morale**

Je, soussigné .....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

-Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de : .....

-Adresse du siège social de la société : .....

-Adresse du domicile élu.....

-Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)

-Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(1)

-N° de patente.....(1)

-N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

#### **En vertu des pouvoirs qui me sont conférés déclare sur l'honneur :**

- 1) M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2) Que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
- 3) Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4) M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
  - a) A m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
  - b) Que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévu dans ledit cahier ;
- 5) M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

- 6) M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 7) Attester que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du règlement des marchés publics de l'ONDA.
- 8) Certifier l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 9) Reconnaître avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du règlement des marchés publics de l'ONDA, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

### **Signature et cachet du concurrent**

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

**NB :** Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

## ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

### Constitution d'une caution personnelle et solidaire au titre du cautionnement provisoire

Nous soussignés, ..... (**nom de la banque, raison sociale, domicile, tél et fax du siège social et de l'agence**), ayant décision d'agrément délivrée par le Ministre de l'Economie et des Finances **sous n°**..... ..en date du.....,

Représentée par : **[Nom(s), prénom(s) et qualité(s)]** .....

(Ci-après le « **Banque** ») Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire sur ordre et pour :

- a) La société.....(Dénomination de la société) **(1)**
- b) La société.....(Dénomination de la société), **pour sa partie dans le groupement (1)**
- c) La société.....(Dénomination de la société) **pour le compte du Groupement de sociétés**.....(Dénominations des sociétés membres du groupement) **(1)**
- d) Le Groupement .....(Dénominations des sociétés membres du groupement) **(1)**
- e) Monsieur/Madame.....(Nom & Prénom de la **personne physique**) **(1)**

(Ci-après le « **Soumissionnaire** ») pour le montant du cautionnement provisoire de ..... (Montant en chiffres et en lettres), auquel est assujéti le soumissionnaire au profit de l'Office National Des Aéroports (ONDA) (Ci-après le « **Bénéficiaire** ») dans le cadre de l'appel d'offres ouvert n° 088-22-AOO relatif à « Fourniture et équipement de bureau pour l'O.N.D.A. »(Ajouter le numéro et objet du lot, le cas échéant).

Nous nous engageons, par la présente, de façon inconditionnelle et irrévocable en qualité de Garant (la banque), à payer sans délai au Bénéficiaire, à sa première demande et sans s'opposer au paiement pour quelque motif que ce soit, toute somme que celui-ci pourrait réclamer au Débiteur à concurrence du montant sus-indiqué.

*[En cas de défaillance d'un membre du Groupement, le montant dudit cautionnement reste acquis à l'ONDA abstraction faite du membre défaillant dudit Groupement] **(2)**.*

La présente garantie est régie par le droit marocain et tous litiges relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente garantie seront soumis aux tribunaux compétents dans le ressort territorial de Casablanca (Maroc).

Fait à .....(ville)

le,.....(jj/mm/aaaa)

**(1)** Supprimer les paragraphes inutiles ;

**(2)** Mention à préciser obligatoirement en cas de groupement b), c) et d) ci-haut.

**NB : Le cautionnement ne doit pas être limité dans le temps, ni comporter d'autres conditions et/ou réserves de la part de la banque ou du soumissionnaire. A défaut, l'offre sera écartée.**

## ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

### Acte d'engagement

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° **088-22-AOO** du **mardi 20 septembre 2022**.

#### **A - Partie réservée à l'ONDA**

Objet du marché : **Fourniture et équipement de bureau pour l'O.N.D.A.**, passé en application des dispositions de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

#### **B - Partie réservée au concurrent**

##### **a) Si le concurrent est une personne physique**

Je, soussigné : .....(prénom, nom et qualité)  
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu : .....
- Affilié à la CNSS sous le n° : ..... (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° ..... (2)
- N° de patente..... (2)

##### **b) Si le concurrent est une personne morale**

Je, soussigné .....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)  
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de : .....
- Adresse du siège social de la société : .....
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

#### **En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :**

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

#### **Minimum :**

- Montant annuel hors T.V.A. : ..... (en chiffres et en lettres) ;
- Taux de la T.V.A. : **20%** ;
- Montant de la T.V.A. : ..... (en chiffres et en lettres) ;
- Montant T.V.A. comprise : ..... (en chiffres et en lettres).

**Maximum :**

- Montant annuel hors T.V.A. : ..... (en chiffres et en lettres) ;
- Taux de la T.V.A. : **20%** ;
- Montant de la T.V.A. : ..... (en chiffres et en lettres) ;
- Montant T.V.A. comprise : ..... (en chiffres et en lettres).

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ..... (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à ..... (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro .....

**Fait à.....le.....**  
**(Signature et cachet du concurrent)**

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
  - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
  - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
  - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnel).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

**ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)**
**AO N° : 088-22-AOO**
**Objet : Fourniture et équipement de bureau pour l'O.N.D.A.**

Prix N°	Désignation	UDM	Quantité Minimale (A)	Quantité Maximale (B)	Prix Unitaire Hors TVA (C) (*)	Prix Total Minimum Hors TVA en chiffres	Prix Total Maximum Hors TVA en chiffres
1	Chemises à rabats en carte lustrée	PIECE	200	400			
2	Multipots de maille en métal	PIECE	20	40			
3	Plumier de maille en métal	PIECE	10	20			
4	Pot à crayons	PIECE	30	60			
5	Porte enveloppes en métal	PIECE	10	20			
6	Distributeur de trombones en plexiglas	PIECE	20	40			
7	Porte-revues en PVC dos 80 mm	PIECE	30	60			
8	Corbeille à courrier en métal perforé	PIECE	30	60			
9	Corbeille à papier métallique	PIECE	20	40			
10	Ensemble de bureau en simili cuir 6 pièces	ENS	8	16			
11	Encreur à tampon	PIECE	20	40			
12	Flacon d'encre à tampon 28ml	PIECE	15	30			
13	Porte cachets 14 places	PIECE	10	20			
14	Dateur arabe	PIECE	10	20			
15	Tableau blanc magnétique Dim. 150X100 cm	PIECE	5	10			
16	Tableau blanc magnétique Dim. 60X90 cm	PIECE	5	10			

<b>17</b>	Tableau blanc magnétique Dim. 100X200 cm	PIECE	5	10			
<b>18</b>	Brosse tableau magnétique	PIECE	50	100			
<b>19</b>	Aimants (4p)	PIECE	10	20			
<b>20</b>	Spray nettoyant pour tableaux blancs 250 ml	PIECE	10	20			
<b>21</b>	Parapheur direction 06 volets	PIECE	20	40			
<b>22</b>	Parapheur direction 12 volets	PIECE	20	40			
<b>23</b>	Parapheur direction 16 volets	PIECE	60	120			
<b>24</b>	Parapheur direction 18 volets	PIECE	70	140			
<b>25</b>	Boîte de classement en polypropylène dos 8cm dim.32 x 24 cm	PIECE	300	600			
<b>26</b>	Boîte de classement en polypropylène dos 12cm dim.32 x 24 cm	PIECE	200	400			
<b>27</b>	Boîtes à archives PM 85	PIECE	500	1000			
<b>28</b>	Boîtes à archives 100mm	PIECE	200	400			
<b>29</b>	Boîtes à archives GM 135	PIECE	700	1400			
<b>30</b>	Chemises de présentation à clip en PVC A4	PIECE	150	300			
<b>31</b>	Protège documents à pochettes A4	PIECE	100	200			
<b>32</b>	Intercalaire neutre carte lustrée A4 (jeu de 12)	PIECE	20	40			
<b>33</b>	Classeur à levier A4 en polypropylène dos 8 cm	PIECE	300	600			
<b>34</b>	Règle 30 cm	PIECE	50	100			
<b>35</b>	Règle 40 cm	PIECE	50	100			
<b>36</b>	Ciseaux de bureaux en inox dim.18 cm	PIECE	50	100			
<b>37</b>	Cutter	PIECE	40	80			
<b>38</b>	Bracelets élastique caoutchouc 80mm (sachets 250g)	PIECE	10	20			

<b>39</b>	Bracelets élastique caoutchouc 100mm (sachets 250g)	PIECE	10	20			
<b>40</b>	Bracelets élastique caoutchouc 150mm (sachets 350g)	PIECE	10	20			
<b>41</b>	Pince clips en métal 19mm	PIECE	20	40			
<b>42</b>	Pince clips en métal 32mm	PIECE	20	40			
<b>43</b>	Pince clips en métal 51mm	PIECE	20	40			
<b>44</b>	Trombones triangulaires chromés 25 mm	PIECE	150	300			
<b>45</b>	Trombones ondulés chromés 25mm	PIECE	120	240			
<b>46</b>	Trombones ondulés chromés 33mm	PIECE	120	240			
<b>47</b>	Trombones ondulés chromés 50mm	PIECE	120	240			
<b>48</b>	Ote-agrafes	PIECE	50	100			
<b>49</b>	Agrafeuse de bureau	PIECE	50	100			
<b>50</b>	Agrafes 24/6 (boite de 1000)	PIECE	400	800			
<b>51</b>	Agrafeuse géante	PIECE	10	20			
<b>52</b>	Agrafes 23/6 (boite de 1000)	PIECE	50	100			
<b>53</b>	Perforateur 2 trous	PIECE	50	100			
<b>54</b>	Colle en bâton 21g	PIECE	50	100			
<b>55</b>	Ruban adhésif 19mm x 33m	PIECE	50	100			
<b>56</b>	Ruban invisible 18 x 32mm	PIECE	40	80			
<b>57</b>	Ruban adhésif d'emballage 48mm x 100m	PIECE	20	40			
<b>58</b>	Dévidoir de bureau	PIECE	10	20			
<b>59</b>	Gomme blanche	PIECE	150	300			
<b>60</b>	Taille-crayons en métal argenté 2 trous	PIECE	80	160			
<b>61</b>	Crayons graphites HB2	PIECE	300	600			
<b>62</b>	Porte-mines 0.7 mm	PIECE	10	20			
<b>63</b>	Etuis-Mines 0.7 (Etui de 12)	PIECE	10	20			
<b>64</b>	Porte-mines 0.9mm	PIECE	10	20			
<b>65</b>	Etuis-mines 0.9mm	PIECE	10	20			
<b>66</b>	Surligneur	PIECE	150	300			
<b>67</b>	Marqueur Permanent	PIECE	50	100			

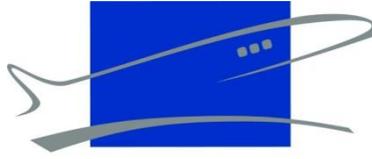
<b>68</b>	Marqueur effaçable	PIECE	200	400			
<b>69</b>	Stylo à bille	PIECE	2500	5000			
<b>70</b>	Bloc cube papier blanc 95x95 mm	PIECE	30	60			
<b>71</b>	Calculatrice de bureau	PIECE	20	40			
<b>72</b>	Clé USB 16Go	PIECE	130	260			
<b>73</b>	Clé USB 32Go	PIECE	100	200			
<b>74</b>	CD-ROM 700 MB	PIECE	250	500			
<b>75</b>	DVD-ROM 4.7 GB	PIECE	150	300			
<b>76</b>	Stylo à Encre Gel	PIECE	100	200			
<b>77</b>	Tube colle gel 12 ml	PIECE	50	100			
<b>78</b>	Attaches géantes 65x45mm	PIECE	20	40			
<b>79</b>	Attaches géantes 40x32mm	PIECE	40	80			
<b>80</b>	Attaches géantes 27x15mm	PIECE	60	120			
<b>81</b>	Attaches géantes 22x21mm	PIECE	60	120			
<b>82</b>	Perforateur 4 trous	PIECE	10	20			
<b>83</b>	Classeur 4 anneaux en polypropylène dos 6 cm	PIECE	150	300			
<b>84</b>	Classeur 4 anneaux en polypropylène dos 8 cm	PIECE	60	120			
<b>85</b>	Pochettes coin transparentes	PIECE	750	1500			
<b>86</b>	Pochette perforée en plastique A4 80 microns	PIECE	3000	6000			
<b>87</b>	Intercalaire en plastique A4 (jeu de 12)	PIECE	25	50			
<b>88</b>	Distributeur bloc Z-notes	PIECE	30	60			
<b>89</b>	Porte bloc à pince	PIECE	40	80			
<b>90</b>	Chemise à rabats en plastique avec élastiques	PIECE	324	648			
<b>91</b>	Encreur cachet rond bleu 4630	PIECE	50	100			
<b>92</b>	Papier A4 80g/m <sup>2</sup> 500 Feuilles	Rame	3000	6000			
<b>93</b>	Papier A4 120g/m <sup>2</sup> 250 feuilles	Rame	10	20			
<b>94</b>	Papier A3 80g/m <sup>2</sup> 500 feuilles	Rame	15	30			
<b>95</b>	Papier A3 120g/m <sup>2</sup> 500 feuilles	Rame	15	30			
<b>96</b>	Sous-chemises A4 intense 80g/m <sup>2</sup>	Rame	200	400			

<b>97</b>	Baguette PVC à relier 03mm, capacité 30 Feuilles A4, Boite de 25 Baguettes	PIECE	20	40			
<b>98</b>	Baguette PVC à relier 06mm, capacité 60 Feuilles A4, Boite de 25 Baguettes	PIECE	20	40			
<b>99</b>	Baguette PVC à relier 09mm, capacité 90 Feuilles A4, Boite de 25 Baguettes	PIECE	30	60			
<b>100</b>	Baguette PVC à relier 18mm, capacité 180 Feuilles A4, Boite de 15 Baguettes	PIECE	30	60			
<b>101</b>	Couverture PVC transparent format : A3 (rame de 100 couvertures)	Rame	3	6			
<b>102</b>	Couverture en carte grainée A3 240g (rame de 100 couvertures)	Rame	3	6			
<b>103</b>	Couverture en carte grainée format : A4 240 g (rame de 100 couvertures)	Rame	20	40			
<b>104</b>	Couverture PVC transparent format : A4 (rame de 100 couvertures)	Rame	20	40			
<b>105</b>	Registre 5 mains format : 21x28	PIECE	40	80			
<b>106</b>	Registre 4 mains format : 21x28	PIECE	50	100			
<b>107</b>	Registre 3 mains format : 21x28	PIECE	50	100			
<b>108</b>	Chemises cartonnées 240g	PIECE	200	400			
<b>109</b>	Notes post-it 76X76mm	PIECE	200	400			
<b>110</b>	Registre courrier départ	PIECE	15	30			
<b>111</b>	Registre courrier arrivée	PIECE	15	30			
<b>112</b>	Blocs notes 21x29cm	PIECE	120	240			
<b>113</b>	Blocs notes 25x19cm	PIECE	100	200			
<b>114</b>	Paravent 24x28 zoné 1exp NCR 80col 70g	PIECE	20	40			
<b>115</b>	Post-it en Z, format : 76x76 mm	PIECE	50	100			

<b>116</b>	Index marques pages, format post-it : 12x25mm	PIECE	60	120			
<b>117</b>	Encreur cachet bleu 4912	PIECE	20	40			
<b>118</b>	Encreur cachet bleu 4911	PIECE	20	40			
<b>119</b>	Roller de correction jetable 5mm x 8M	PIECE	50	100			
<b>120</b>	Notes POST-IT 38X51	PIECE	100	200			
<b>121</b>	Cachet boitier 4911 TRODAT	PIECE	100	200			
<b>122</b>	Cachet boitier 4912 TRODAT	PIECE	100	200			
<b>123</b>	Cachet boitier 4913 TRODAT	PIECE	100	200			
<b>124</b>	Cachet boitier rond 4630 TRODAT	PIECE	50	100			
<b>125</b>	Cachet boitier rond 4642 TRODAT	PIECE	50	100			
<b>126</b>	Dateur boitier 4810 TRODAT	PIECE	60	120			
<b>127</b>	Encreur cachet rond 4642 TRODAT	PIECE	20	40			
<b>128</b>	Encreur cachet 4913 TRODAT	PIECE	20	40			
<b>129</b>	Encreur dateur 4810 TRODAT	PIECE	20	40			
<b>Montant total annuel HORS TVA</b>							
<b>Montant TVA 20%</b>							
<b>Montant total annuel TVA comprise</b>							

(\*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ROYAUME DU MAROC  
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات  
Office National Des Aéroports

## CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

**Appel d'offres ouvert N° 088-22-AOO**

**Fourniture et équipement de bureau pour  
l'O.N.D.A.**

## Table des matières

<b>CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES</b>	<b>4</b>
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE	4
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	4
ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	4
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	4
ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	4
ARTICLE 06 : NANTISSEMENT	5
ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION	5
ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE	5
ARTICLE 09 : RESILIATION	5
ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS	5
ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE	5
ARTICLE 12 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT	6
ARTICLE 13 : CAS DE FORCE MAJEURE	6
<b>CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES</b>	<b>7</b>
ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE	7
ARTICLE 02 : DUREE DU MARCHE	7
ARTICLE 03 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	7
ARTICLE 04 : DELAI ET LIEU DE LIVRAISON	7
ARTICLE 05 : PENALITES DE RETARD	7
ARTICLE 06 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX	8
ARTICLE 07 : DELAI DE GARANTIE	8
ARTICLE 08 : MODALITES DE PAIEMENT	8
ARTICLE 09 : RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES DE LA FOURNITURE	8
ARTICLE 10 : GARANTIE PARTICULIERE	8
ARTICLE 11 : BREVETS	9
ARTICLE 12 : NORMES	9
ARTICLE 13 : ORIGINALITE	9
ARTICLE 14 : DEFINITION DES PRIX	9

**ENTRE :**

L'OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS, désigné ci-après, par le sigle « O.N.D.A », représenté par sa Directrice Générale, faisant élection de domicile à l'Aéroport Mohammed V - Nouasseur.

d'u ne part

**ET :**

(Titulaire)

Faisant élection de domicile à

Inscrite au Registre de Commerce de

sous le n°

Affiliée à la CNSS sous le n°

Représentée par \_\_\_\_\_ en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part,

## CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES

### ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : **Fourniture et équipement de bureau pour l'O.N.D.A.**, tel que décrits dans le Chapitre 2 (clauses techniques) du présent Cahier des Prescriptions Spéciales.

### ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé en application des dispositions de **l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

### ARTICLE 03 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du présent marché sont :

- 1) L'acte d'engagement ;
- 2) Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
- 3) Le Bordereau Des Prix – Détail Estimatif : (BDP-DE) ;
- 4) Le CCAG-T.

### ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER

Les spécifications techniques relatives aux prestations à réaliser sont contenues dans le présent marché ; le prestataire déclare :

- Avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des prestations.
- Avoir fait préciser tous points susceptibles de contestations.
- Avoir fait tous calculs et sous détails.
- N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer les prix des prestations.
- Avoir apprécié toutes les difficultés qui pourraient se présenter lors de l'exécution des prestations objet du marché et pour lesquelles aucune réclamation ne sera prise en considération.

### ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GÉNÉRAUX

Le présent marché est soumis aux prescriptions relatives aux marchés publics notamment celles définies par :

- Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports approuvé le 09 Juillet 2014 et la décision de son amendement réf 01/RM/2015 du 02 avril 2015 ;
- Le décret N° 2-14-394 du 6 Chaabane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat ;
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi et les salaires de la main d'œuvre ;
- Les lois et règlements en vigueur au Maroc à la date de la signature du présent marché.

Bien que non jointes au présent CPS, le titulaire est réputé connaître tous textes ou documents techniques applicables au présent marché. Le titulaire ne peut se prévaloir dans l'exercice

de sa mission d'une quelconque ignorance de ces textes et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant les prestations en question.

#### **ARTICLE 06 : NANTISSEMENT**

En cas de nantissement, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le Dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015).

En vue de l'établissement de l'acte de nantissement, le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur demande et sans frais, une copie du marché portant la mention « EXEMPLAIRE UNIQUE » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché, et ce conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°112-13 susmentionnée.

Le responsable habilité à fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou de subrogation les renseignements et les états prévus à l'article 8 de la loi n° 112-13 est le Directeur ou la Directrice Général(e) de l'ONDA.

Le Directeur ou la Directrice Général(e) de l'ONDA et le Trésorier Payeur de l'ONDA sont seuls habilités à effectuer les paiements au nom de l'ONDA entre les mains du bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION**

L'entrée en vigueur du présent marché interviendra après son approbation par l'autorité compétente, le visa du Contrôleur d'Etat si le visa est requis et la notification au titulaire.

#### **ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE**

Le titulaire doit élire son domicile dans les conditions fixées par l'article 20 du C.C.A.G-T.

#### **ARTICLE 09 : RESILIATION**

Dans le cas où le titulaire aurait une activité insuffisante ou en cas de la non-exécution des clauses du présent marché, l'Office National Des Aéroports le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations, si la cause qui a provoqué la mise en demeure subsiste, le marché pourra être résilié sans aucune indemnité sous peine d'appliquer les mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 du C.C.A.G-T.

L'ONDA se réserve le droit de résilier le marché dans le cas de modifications importantes ne pouvant être prises en charge dans le cadre du présent marché conformément à la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Tout litige entre l'Office National Des Aéroports et le prestataire sera soumis aux tribunaux compétents de Casablanca « MAROC ».

#### **ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE**

Le marché sera interprété conformément au droit Marocain.

**ARTICLE 12 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT**

Le titulaire s'engage à présenter le présent marché à la formalité d'enregistrement dans un délai de **30 jours** à compter de la date de la notification de son approbation conformément à la réglementation en vigueur. L'original du marché enregistré sera conservé par l'Office National Des Aéroports.

**ARTICLE 13 : CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de survenance d'un événement de force majeure, les dispositions applicables sont celles définies par l'article 47 du C.C.A.G.T.

## CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

**N.B : Les éventuels marques commerciales, références au catalogue, appellations, brevets, conception, types, origines ou producteurs particuliers mentionnés dans les clauses techniques sont données à titre indicatif. Le cas échéant, le prestataire peut les substituer par toute autre proposition ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité égales ou supérieures à celles qui sont exigées.**

### ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est la **Direction des Achats et de la Logistique**.

### ARTICLE 02 : DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché-cadre conclu pour une période **d'une (01) année** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations.

Il sera reconduit d'année en année par tacite reconduction pour une durée globale de **trois (3) années**.

Il peut être résilié par l'une des parties sous préavis de **trois (3) mois** par lettre avec accusé de réception, avant la fin de chaque année (date anniversaire).

### ARTICLE 03 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

**a) Cautionnement** : Le cautionnement définitif est fixé à **Trois pour cent (3%)** du montant initial du marché arrondi au dirham supérieure conformément aux dispositions de l'article 15 du C.C.A.G.T.

**b) Retenue de garantie** : Par dérogation aux Dispositions des articles 16 et 64 du C.C.A.G.T aucune retenue de garantie ne sera applicable au titre de ce marché.

**Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent contenir la mention « à première demande de l'ONDA » et être émises par un organisme marocain agréé.**

### ARTICLE 04 : DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Les commandes de fournitures se feront au fur et à mesure, par des commandes (Lettres Commandes, Appels de Commandes...) dûment signées par la Directrice Générale de l'ONDA ou par son délégataire, et notifiées au titulaire du marché **par courriel** ou remises en mains propres au prestataire contre accusé de réception.

Pour chaque commande, le délai de livraison ne doit pas dépasser, à compter du lendemain de la date de la notification de la commande :

- **5 jours (jours ouvrables).**

**NB : la livraison des commandes relatives aux prix n°121 au prix n°129 est conditionnée par la validation d'un Bon à Tirer (BAT) par le maître d'ouvrage.**

### ARTICLE 05 : PENALITES DE RETARD

A défaut par le prestataire d'avoir exécuté à temps le marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévu par le présent marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT, une pénalité de **cing pour mille (5 ‰)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux, par jour de retard.

**1- En cas de retard dans l'exécution des travaux** : Par application de l'article 65 du CCAGT la pénalité est plafonnée à **huit pour Cent (8 %)** du montant initial du marché ; éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux, au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 C.C.A.G.T.

**2- En cas de retard dans la remise des documents ou rapports ou pour défaut de réalisation de certaines de ses obligations :** Par application de l'article 66 du CCAGT la pénalité est plafonnée à **deux pour Cent (2 %)** du montant initial du marché ; éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entreprise sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

#### **ARTICLE 06 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX**

Le présent marché est une prestation de **fourniture** dont les prix applicables sont fermes et non révisables.

#### **ARTICLE 07 : DELAI DE GARANTIE**

Par dérogation aux dispositions de l'article 75 du C.C.A.G.T et compte tenu de la nature des prestations, aucun délai de garantie n'est prévu.

#### **ARTICLE 08 : MODALITES DE PAIEMENT**

L'O.N.D.A se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du fournisseur indiqué sur l'acte d'engagement.

**Les réceptions et paiements partiels sont autorisés.**

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de **quatre-vingt-dix jours (90)** à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

#### **ARTICLE 09 : RECEPTION ET CONTROLE DE LA QUALITE DES DE LA FOURNITURE**

La livraison des fournitures objet du présent marché devra être réalisée par les moyens propres du titulaire du marché au lieu du Magasin Central sis aux moyens généraux du siège de l'ONDA.

Toute livraison de fournitures doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés.

Le maître d'ouvrage effectuera les contrôles qualitatifs et quantitatifs nécessaires.

La livraison est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et du fournisseur. Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les fournitures indiquées dans le marché et celles effectivement livrées, la livraison est refusée par le maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement par **courriel** ou tout autre moyen donnant date certaine pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des fournitures non-conformes et ce, dans un délai ne dépassant pas **72 heures (jours ouvrables)**.

Le retard engendré par le remplacement ou la correction des fournitures jugées non conformes par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par lui-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel.

#### **ARTICLE 10 : GARANTIE PARTICULIERE**

Le prestataire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si le marché en a disposé autrement. Le prestataire garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau est requis par les

spécifications de l'ONDA) ou à tout acte ou omission du fournisseur, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

L'ONDA notifiera au fournisseur par écrit toute réclamation faisant jouer cette garantie.

À la réception d'une telle notification, le fournisseur, remplacera les fournitures non conformes sans frais pour le maître d'ouvrage.

Si le prestataire, après notification, manque à se conformer à la notification du maître d'ouvrage, dans un délai de **72 heures**, ce dernier applique les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du fournisseur et sans préjudice de tout autre recours de l'ONDA contre le fournisseur en application des clauses du marché.

#### **ARTICLE 11 : BREVETS**

Le fournisseur garantira l'O.N.D.A contre toute réclamation des tiers relative à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'une marque commerciale ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments.

#### **ARTICLE 12 : NORMES**

Les fournitures livrées en exécution de la présente tranche du marché doivent être conformes aux normes Marocaines ou autres normes applicables au Maroc en vertu d'accords internationaux fixées aux prescriptions et spécifications techniques du présent marché ou à des normes internationales en cas d'absence desdites normes.

#### **ARTICLE 13 : ORIGINALITE**

Le prestataire s'engage à fournir des fournitures originales conformément à la réglementation en vigueur. Tous les articles doivent avoir soit **le code à barre du fabricant** soit **la marque demandée ou son équivalent** sur l'article proposé ou sur l'emballage.

Le prestataire s'engage, à priori, à fournir des fournitures neuves et de bonne qualité telles que demandées au niveau du présent marché.

#### **ARTICLE 14 : DEFINITION DES PRIX**

Les prix sont définis conformément aux dispositions de l'article 53 du CCAAGT.

Prix N°	Désignation	Description	UDM
1	Chemises à rabats en carte lustrée	Chemises trois rabats à élastiques en carte lustrée 5/10ème, format A4, 300 grammes, dimensions : 22 x 31 cm environ, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque SICLA ou équivalent	PIECE
2	Multipots de maille en métal	Multipots de maille, en métal, noir, trois compartiments, de qualité supérieure	PIECE
3	Plumier de maille en métal	Plumier de maille en métal, noir, de qualité supérieure.	PIECE
4	Pot à crayons	Pot à crayons en maille métal, de qualité supérieure.	PIECE
5	Porte enveloppes en métal	Porte enveloppes en métal, noir, avec le fond en bois, trois compartiments, de qualité supérieure	PIECE
6	Distributeur de trombones en plexiglas	Distributeur de trombones en plexiglas, grande cavité magnétisée, deux (2) compartiments, couvert en deux(2)	PIECE

		couleurs, dimensions : 60 x 71 mm environ, de marque DELI ou équivalent	
7	Porte-revues en PVC dos 80 mm	Porte -revues corner box en PVC, dos 80 mm, de marque ESSELTE ou équivalent.	PIECE
8	Corbeille à courrier en métal perforé	Corbeille à courrier en métal perforé, noir, trois(3) niveaux, coulissantes, sur support, superposable verticalement ou escalier, dimension : L25xl 35x H4 cm environ de qualité supérieure	PIECE
9	Corbeille à papier métallique	Corbeille à papier métalliques hauteur 34 cm diamètre 29,5 cm environ, de qualité supérieure	PIECE
10	Ensemble de bureau en simili cuir 6 pièces	Ensemble de bureau en simili cuir 6 pièces, composé de : Sous-main, pot à crayon, ouvre lettre, trieur 2 compartiments, support bloc éphéméride, Tapis de souris, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de qualité supérieure	ENS
11	Encreur à tampon	Tampon à encreur, couleur livrée au choix du maître d'œuvre, de marque EXPRESS ou équivalent.	PIECE
12	Flacon d'encre à tampon 28ml	Flacon d'encre à tampon 28 ML, couleur livrée au choix du maître d'œuvre, de qualité supérieure.	PIECE
13	Porte cachets 14 places	Porte cachet 14 places, métallique, deux étages de qualité supérieure.	PIECE
14	Dateur arabe	Dateur 2022 - 2032, taille des caractères : 5 mm en arabe, de marque EXPRESS ou équivalent	PIECE
15	Tableau blanc magnétique Dim. 150X100 cm	Tableau blanc magnétique en tôle laqué, blanche, cadre en aluminium, visserie de fixation aux 4 coins encastrés, porte feutre, dimensions 150X100cm, de marque ROCADA ou équivalent.	PIECE
16	Tableau blanc magnétique Dim. 60X90 cm	Tableau blanc magnétique en tôle laqué, blanche, cadre en aluminium, visserie de fixation aux 4 coins encastrés, porte feutre, dimensions 60x90cm, de marque ROCADA ou équivalent.	PIECE
17	Tableau blanc magnétique Dim. 100X200 cm	Tableau blanc magnétique en tôle laqué, blanche, cadre en aluminium, visserie de fixation aux 4 coins encastrés, porte feutre, dimensions 100x200cm, de marque ROCADA ou équivalent.	PIECE
18	Brosse tableau magnétique	Brosses aimantes pour tableaux magnétiques, marque gravée, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque ARTLINE ou équivalent.	PIECE
19	Aimants (4p)	Aimants magnétiques, différents couleurs et dimensions sans motif (pochette de 4 pièces)	PIECE
20	Spray nettoyant pour tableaux blancs 250 ml	Liquide, nettoyant pour tableau blanc, contenu 250 ml, de marque APLI ou équivalent.	PIECE
21	Parapheur direction 06 volets	Parapheur direction, couverture plastifiée, dos à soufflet toilés, porte étiquette, format 24 x 32 cm, 06 volets, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque SICLA ou équivalent.	PIECE

<b>22</b>	Parapheur direction volets 12	Parapheur direction, couverture plastifiée, dos à soufflet toilés, porte étiquette, format 24 x 32 cm, 12 volets, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque SICLA ou équivalent.	PIECE
<b>23</b>	Parapheur direction volets 16	Parapheur direction, couverture plastifiée, dos à soufflet toilés, porte étiquette, format 24 x 32 cm, 16 volets, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque SICLA ou équivalent.	PIECE
<b>24</b>	Parapheur direction volets 18	Parapheur direction, couverture plastifiée, dos à soufflet toilés, porte étiquette, format 24 x 32 cm, 18 volets, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque SICLA ou équivalent.	PIECE
<b>25</b>	Boîte de classement en polypropylène dos 8cm dim.32 x 24 cm	Boîte de classement en polypropylène, 8/10ème, dimension : 32 x 24 cm, dos 8cm étiquette soudé, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque SICLA ou équivalent.	PIECE
<b>26</b>	Boîte de classement en polypropylène dos 12cm dim.32 x 24 cm	Boîte de classement en polypropylène, 8/10ème, dimension : 32 x 24 cm environ, dos 12cm étiquette soudé, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque SICLA ou équivalent.	PIECE
<b>27</b>	Boîtes à archives PM 85	Boîte d'archives en carton, dos 85mm dimensions : 33x25 environ, de marque SICLA ou équivalent.	PIECE
<b>28</b>	Boîtes à archives 100mm	Boîte d'archives en carton, dos 100mm dimensions : 32,5x24,5 environ, de marque SICLA ou équivalent.	PIECE
<b>29</b>	Boîtes à archives GM 135	Boîte d'archives en carton, dos 135mm dimensions : 38,5x30 environ, de marque SICLA ou équivalent.	PIECE
<b>30</b>	Chemises de présentation à clip en PVC A4	Chemises de présentation à clip en PVC, format A4, capacité : 30 feuilles, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque DELI ou équivalent.	PIECE
<b>31</b>	Protège documents à pochettes A4	Pochettes soudées en polypropylène, 80 pochettes, 160 vues, format A4, de marque MINTRA ou équivalent.	PIECE
<b>32</b>	Intercalaire neutre carte lustrée A4 (jeu de 12)	Intercalaires neutre, multi couleurs, format A4 : 24,2 x 29,7 cm environ, carte lustrée, 220g, jeu de 12 intercalaires, de marque SICLA ou équivalent.	PIECE
<b>33</b>	Classeur à levier A4 en polypropylène dos 8 cm	Classeur à levier en polypropylène, format A4 : 32 x 29 cm environ, dos 8 cm, épaisseur : 22,5/10e, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque SICLA ou équivalent.	PIECE
<b>34</b>	Règle 30 cm	Règles en plastique, rigides, transparentes, 30 cm, de marque DELI/EXPRESS ou équivalentes.	PIECE
<b>35</b>	Règle 40 cm	Règles en plastique, rigides, transparentes, 40 cm, de marque DELI/EXPRESS ou équivalentes.	PIECE
<b>36</b>	Ciseaux de bureaux en inox dim.18 cm	Ciseaux à lames en inox, anneaux en résine ABS coloré, épaisseur de lame 2,5 cm, dimensions : 18 cm, couleurs	PIECE

		livrées au choix du maître d'œuvre, de marque MAPED ou équivalents.	
<b>37</b>	Cutter	Cutter poignée en ABS, robuste, longueur 13 cm environ, blocage de sécurité, embout casse-lame, de marque DELI 2039 ou équivalent.	PIECE
<b>38</b>	Bracelets élastique caoutchouc 80mm (sachets 250g)	Bracelets élastique caoutchouc 80mm (sachets 250g), de marque MARWABAND ou équivalent.	PIECE
<b>39</b>	Bracelets élastique caoutchouc 100mm (sachets 250g)	Bracelets élastique caoutchouc 100mm (sachets 250g), de marque MARWABAND ou équivalent.	PIECE
<b>40</b>	Bracelets élastique caoutchouc 150mm (sachets 350g)	Bracelets élastique caoutchouc 150mm (sachets 350g), de marque MARWABAND ou équivalent.	PIECE
<b>41</b>	Pince clips en métal 19mm	Pince clip en métal nickelé, à ressort, 19mm, de marque ATLAS ou équivalent (Pièce=boite de 12)	PIECE
<b>42</b>	Pince clips en métal 32mm	Pince clip en métal nickelé, à ressort, 32mm, de marque ATLAS ou équivalent (Pièce= boite de 12)	PIECE
<b>43</b>	Pince clips en métal 51mm	Pince clip en métal nickelé, à ressort, 51mm, de marque ATLAS ou équivalent (Pièce= boite de 12)	PIECE
<b>44</b>	Trombones triangulaires chromés 25 mm	Trombones triangulaires chromés, format : 25 mm, de marque EXPRESS ou équivalent (Pièce=boite de 100)	PIECE
<b>45</b>	Trombones ondulés chromés 25mm	Trombones ondulés chromés, format trombone : 25mm, de marque EXPRESS ou équivalent (Pièce= boite de 100)	PIECE
<b>46</b>	Trombones ondulés chromés 33mm	Trombones ondulés chromés, format trombone : 33mm, de marque EXPRESS ou équivalent (Pièce= boite de 100)	PIECE
<b>47</b>	Trombones ondulés chromés 50mm	Trombones ondulés chromés, format trombone : 50mm, de marque EXPRESS ou équivalent (Pièce= boite de 100)	PIECE
<b>48</b>	Ote-agrafes	Arraches agrafes, solide, mécanisme métal, coques en plastique, système de blocage, de marque MAPED ou équivalent	PIECE
<b>49</b>	Agrafeuse de bureau	Agrafeuse de bureau, en métal, profondeur de gorge : 70 mm, agrafes 24/6, de marque LEITZ 5549 ou équivalent	PIECE
<b>50</b>	Agrafes 24/6 (boite de 1000)	Agrafes galvanisé, type d'agrafes 24/6, de marque LEITZ ou équivalent	PIECE
<b>51</b>	Agrafeuse géante	Agrafeuse géante, en métal, capacité d'agrafage 60 feuilles, type d'agrafes 23/6, de marque LEITZ/DELI ou équivalent	PIECE

52	Agrafes 23/6 (boite de 1000)	Agrafes en acier galvanisé, type d'agrafes 23/6, de marque LEITZ ou équivalent	PIECE
53	Perforateur 2 trous	Perforateur métal 2 trous, capacité de perforation : 10 feuilles, socle en plastique, avec réglette formats : A4, A5, A6, dimension : 80 x 80 x 80 mm environ, perforation : 80 mm, de marque KW-TRIO ou équivalent	PIECE
54	Colle en bâton 21g	Colle en bâton, tube en plastique : 21g, de marque UHU ou équivalent	PIECE
55	Ruban adhésif 19mm x 33m	Ruban adhésif, transparent, dimension de rouleau : 19mm x 33m, de marque CAMAT ou équivalent	PIECE
56	Ruban invisible 18 x 32mm	Ruban adhésif invisible, dimension de rouleau : 18mm x 32mm, de qualité supérieure	PIECE
57	Ruban adhésif d'emballage 48mm x 100m	Ruban adhésif en polypropylène havane, largeur 48 mm, longueur 100 m, de marque OMA ou équivalent	PIECE
58	Dévidoir de bureau	Dévidoir d'adhésif de bureau pour rouleaux de 33m, avec semelle antidérapante, couteau métallique, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque EXPRESS ou équivalent	PIECE
59	Gomme blanche	Gomme blanche de marque PELIKAN AL20 ou équivalent	PIECE
60	Taille-crayons en métal argenté 2 trous	Taille-crayons en métal 2 trous, couleur argent.	PIECE
61	Crayons graphites HB2	Crayons graphite, noir, de haute qualité, mine résistante, de marque FABER CASTELL ou équivalent.	PIECE
62	Porte-mines 0.7 mm	Porte-mines, grip en caoutchouc, largeur de mine : 0,7 mm, type de mine : HB, de marque PILOT ou équivalent	PIECE
63	Etuis-Mines 0.7 (Etui de 12)	Etui-mines, largeur de mine : 0,7 mm, HB, de marque PILOT ou équivalent	PIECE
64	Porte-mines 0.9mm	Porte-mines mécanique, Grip en métal, largeur de mine : 0,9 mm, de marque PILOT ou équivalent	PIECE
65	Etuis-mines 0.9mm	Etuis-mines, largeur de mine : 0.9 mm, de marque PILOT ou équivalent	PIECE
66	Surligneur	Surligneur, type de pointe : large, forme de pointe : biseautée, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque MON AMI ou équivalent	PIECE
67	Marqueur Permanent	Marqueur permanent, type : permanent, forme : Biseauté, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque MON AMI ou équivalent	PIECE
68	Marqueur effaçable	Marqueur effaçable, pointe ronde, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque MON AMI ou équivalent	PIECE
69	Stylo à bille	Stylo à bille, à pointe FINE de 1,0 mm, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque PELIKAN / BIC/ CELLO ou équivalent	PIECE

<b>70</b>	Bloc cube papier blanc 95x95 mm	Bloc cube papier blanc, bloc de 500 feuillets, format : 95x95mm, support translucide, de qualité supérieure	PIECE
<b>71</b>	Calculatrice de bureau	Écran 12 caractères, dimensions : 35 x 122 x 174 mm environ, boîtier en métal, touches en plastique, de marque CASIO ou équivalent	PIECE
<b>72</b>	Clé USB 16Go	Clé USB, capacité : 16 Go, de marque KINGSTON, SCANDISK, ou équivalent.	PIECE
<b>73</b>	Clé USB 32Go	Clé USB, capacité : 32 Go, de marque KINGSTON, SCANDISK, ou équivalent.	PIECE
<b>74</b>	CD-ROM 700 MB	CD-ROM 700 MB, avec pochette, de marque HP, KINGSTON ou équivalent (pièce=boite de 10 CD)	PIECE
<b>75</b>	DVD-ROM 4.7 GB	DVD-ROM 4X recodables, capacité DVD-ROM avec pochette en plastique, de marque HP, KINGSTON ou équivalent (pièce=boite de 10 DVD)	PIECE
<b>76</b>	Stylo à Encre Gel	Stylo bille pilot G2 super grip, type de pointe médium 0,7mm, corps transparent, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque PILOT ou équivalent.	PIECE
<b>77</b>	Tube colle gel 12 ml	Tube de colle, extra forte, tube 12 ml, de marque UHU ou équivalent.	PIECE
<b>78</b>	Attaches géantes 65x45mm	Attaches géantes, dimensions : 65x45mm, couleur : chromé, de marque OCEAN ou équivalent (pièce=boite de 12)	PIECE
<b>79</b>	Attaches géantes 40x32mm	Attaches géantes, dimensions : 40x32mm, couleur : chromé, de marque OCEAN ou équivalent (pièce=boite de 50)	PIECE
<b>80</b>	Attaches géantes 27x15mm	Attaches géantes, dimensions : 27x15mm, couleur : chromé, de marque OCEAN ou équivalent (pièce=boite de 100)	PIECE
<b>81</b>	Attaches géantes 22x21mm	Attaches géantes, dimensions : 22x21mm, couleur : chromé, de marque OCEAN ou équivalent (pièce=boite de 100)	PIECE
<b>82</b>	Perforateur 4 trous	Perforateur 4 trous, corps métal, capacité de perforation : 150 feuilles, format : A4, de marque KW-TRIO 954 ou équivalent	PIECE
<b>83</b>	Classeur à 4 anneaux en polypropylène dos 6 cm	Classeur à 4 anneaux en polypropylène, avec porte étiquette et étiquette au dos, dos 6 cm, format A4, épaisseur : 18/10ème, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque ATLAS ou équivalent	PIECE
<b>84</b>	Classeur à 4 anneaux en polypropylène dos 8 cm	Classeur à 4 anneaux en polypropylène, avec porte étiquette et étiquette au dos, dos 8 cm, format A4, épaisseur : 18/10ème, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque ATLAS ou équivalent	PIECE
<b>85</b>	Pochettes coin transparentes	Pochettes coin en PVC transparentes, format A4, de marque LEITZ 4100 ou équivalent.	PIECE

<b>86</b>	Pochette perforée en plastique A4 80 microns	Pochette perforée en polypropylène 80 microns, format A4, qualité cristal, épaisseur 8/100ème, de marque ATLAS ou équivalent	PIECE
<b>87</b>	Intercalaire en plastique A4 (jeu de 12)	Intercalaire en plastique opaque, format 23x30, perforation universelle, (jeu de 12), de marque ATLAS ou équivalent	PIECE
<b>88</b>	Distributeur bloc Z-notes	Distributeur pour notes post-it 76x76 en forme de Z de marque DELI ou équivalent	PIECE
<b>89</b>	Porte bloc à pince	Porte blocs en PVC, avec clip en métal, format A4, de marque ALPHA ou équivalent	PIECE
<b>90</b>	Chemise à rabats en plastique avec élastiques	Chemise à rabats en polypropylène opaque à élastiques, format 24x32 cm avec étiquette de dos, de marque MINTRA ou équivalent.	PIECE
<b>91</b>	Encreur cachet rond bleu 4630	Cartouche d'encre pour recharger tampon TRODAT 4630 ou de format équivalent, de qualité supérieure	PIECE
<b>92</b>	Papier A4 80g/m <sup>2</sup> 500 Feuilles	Papier multifonction, ultra blanc, format A4, 80g/m <sup>2</sup> , 500 feuilles, de marque NAVIGATOR, CLAIREFONTAINE, FABRIANO ou équivalent	Rame
<b>93</b>	Papier A4 120g/m <sup>2</sup> 250 feuilles	Papier Extra blanc, impression laser, format A4, 120g/m <sup>2</sup> , 250 feuilles, de marque NAVIGATOR ou équivalent	Rame
<b>94</b>	Papier A3 80g/m <sup>2</sup> 500 feuilles	Papier Extra blanc, impression laser, format A3, 80g/m <sup>2</sup> , 500 feuilles, de marque NAVIGATOR ou équivalent	Rame
<b>95</b>	Papier A3 120g/m <sup>2</sup> 500 feuilles	Papier Extra blanc, impression laser, format A3, 120g/m <sup>2</sup> , 500 feuilles, de marque NAVIGATOR ou équivalent	Rame
<b>96</b>	Sous-chemises A4 intense 80g/m <sup>2</sup>	Sous-chemises, intense 80g/m <sup>2</sup> , format A4, paquet de 250 Sous-Chemises, dimension : 21 x 31 cm environ, couleurs livrés au choix du maître d'œuvre, de marque MAPAMA ou équivalent	Rame
<b>97</b>	Baguette PVC à relier 03mm, capacité 30 Feuilles A4, Boite de 25 Baguettes	Baguettes en PVC à relier, flexible, épaisseur : 3mm, capacité : 30 feuilles, Format A4, quantité par boîte : 25 baguettes, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque EXACOMPTA ou équivalent (pièce=boite)	PIECE
<b>98</b>	Baguette PVC à relier 06mm, capacité 60 Feuilles A4, Boite de 25 Baguettes	Baguettes en PVC à relier, épaisseur : 6mm, capacité : 60 feuilles, Format A4, quantité, flexible, par boîte : 25 baguettes, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque EXACOMPTA ou équivalent (pièce=boite)	PIECE
<b>99</b>	Baguette PVC à relier 09mm, capacité 90 Feuilles A4, Boite de 25 Baguettes	Baguettes en PVC à relier, flexible, épaisseur : 9mm, capacité : 90 feuilles, Format A4, quantité par boîte : 25 baguettes, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque EXACOMPTA ou équivalent (pièce=boite)	PIECE

100	Baguette PVC à relier 18mm, capacité 180 Feuilles A4, Boite de 15 Baguettes	Baguettes en PVC à relier, flexible, épaisseur : 18mm, capacité : 180 feuilles, Format A4, quantité par boîte : 15 baguettes, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque EXACOMPTA ou équivalent (pièce=boite)	PIECE
101	Couverture PVC transparent format : A3 (rame de 100 couvertures)	Couverture pour reliure en PVC, transparent, rigide, format A3, dimensions : 297x420mm environ, épaisseur 20/100e, paquet de 100 couvertures, de marque EXPRESS ou équivalent	Rame
102	Couverture en carte grainée A3 240g (rame de 100 couvertures)	Couverture pour reliure en carte grainée, format A3, 240g, paquet de 100 couvertures, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque DELI ou équivalent	Rame
103	Couverture en carte grainée format : A4 240g (rame de 100 couvertures)	Couvertures en carte grainée, format : A4, 240g, paquet de 100 couvertures, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque EXACOMPTA ou équivalent	Rame
104	Couverture PVC transparent format : A4 (rame de 100 couvertures)	Couverture pour reliure en PVC, transparent, rigide, format A4, dimensions : 210x297mm environ, épaisseur 20/100e, paquet de 100 couvertures, de marque EXPRESS ou équivalent	Rame
105	Registre 5 mains format : 21x28	Registre, 5 mains, quadrillé 5x5 mm, couverture rigide, plastifié, format : 21x28 cm, 480 pages environ, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque MAPAF ou équivalent	PIECE
106	Registre 4 mains format : 21x28	Registre, 4 mains, quadrillé 5x5 mm, couverture rigide, plastifié, format : 21x28 cm, 384 pages environ, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque MAPAF ou équivalent	PIECE
107	Registre 3 mains format : 21x28	Registre, 3 mains, quadrillé 5x5 mm, couverture rigide, plastifié, format : 21x28 cm, 288 pages environ, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque MAPAF ou équivalent	PIECE
108	Chemises cartonnées 240g	Chemises cartonnées 240 gramme, rame de 100 unités, format : 22 x 31 cm, format A4, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque MAPAMA ou équivalent (Pièce=Rame)	PIECE
109	Notes post-it 76X76mm	Notes autocollantes, repositionnables, bloc de 100 feuilles, format : 76x76mm, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque EXPRESS ou équivalent	PIECE
110	Registre courrier départ	Registre courrier départ, registre de 200 pages, couverture rigide plastifiée, format : 39,5x25cm environ, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de qualité supérieure	PIECE
111	Registre courrier arrivée	Registre courrier arrivée, registre de 200 pages, couverture rigide plastifiée, format : 39,5x25cm environ, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de qualité supérieure	PIECE

112	Blocs notes 21x29cm	Blocs notes, réglures 8 mm, papier perforés, détachables, avec spirales métalliques, format A4 : 21x29cm environ, couverture rigide, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque MINTRA ou équivalent	PIECE
113	Blocs notes 25x19cm	Blocs notes, réglures 8 mm, papier perforés, détachables, avec spirales métalliques, format A4 : 25x19cm environ, couverture rigide, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque MINTRA ou équivalent	PIECE
114	Paravent 24x28 zoné 1exp NCR 80col 70g	Paquets de 1000 paravents, 24x28cm, zoné, en 1exp NCR, 80 col, 70g/m <sup>2</sup> , listing en continu, micro perforé, de marque NCR, DUVRAI ou équivalent	PIECE
115	Post-it en Z, format : 76x76 mm	Post-it en Z, 100 feuillets, format : 76x76 mm, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque APLI ou équivalent	PIECE
116	Index marques pages, format post-it : 12x25mm	Index marques pages, format post-it : 12x25mm, 25 index par couleur, 5 couleurs par pochette, de marque info-Notes ou équivalent	PIECE
117	Encreur cachet bleu 4912	Cartouche d'encre pour recharger tampon TRODAT 4912 ou de format équivalent	PIECE
118	Encreur cachet bleu 4911	Cartouche d'encre pour recharger tampon TRODAT 4911 ou de format équivalent	PIECE
119	Roller de correction jetable 5mm x 8M	Roller de correction application frontale 5 mm x 8 m, corps translucide, grip ergonomique, de marque BUSINESS ou équivalent	PIECE
120	Notes POST-IT 38X51	Notes autocollantes, repositionnables, bloc de 12, 90 feuilles environ, format : 38 x 51 mm environ, couleurs livrées au choix du maître d'œuvre, de marque EXPRESS ou équivalent	PIECE
121	Cachet boîtier 4911 TRODAT	Tampon Trodat Printy 4911 ou équivalent, dimensions et couleurs du boîtier livrés au choix du maître d'ouvrage.	PIECE
122	Cachet boîtier 4912 TRODAT	Tampon Trodat Printy 4912 ou équivalent, dimensions et couleurs du boîtier livrés au choix du maître d'ouvrage.	PIECE
123	Cachet boîtier 4913 TRODAT	Tampon Trodat Printy 4913 ou équivalent, dimensions et couleurs du boîtier livrés au choix du maître d'ouvrage	PIECE
124	Cachet boîtier rond 4630 TRODAT	Tampon Rond Trodat Printy 4630 ou équivalent, diamètre et couleurs du boîtier livrés au choix du maître d'ouvrage.	PIECE
125	Cachet boîtier rond 4642 TRODAT	Tampon Trodat Printy 4642 ou équivalent, diamètre et couleurs du boîtier livrés au choix du maître d'ouvrage.	PIECE
126	Dateur boîtier 4810 TRODAT	Tampon Trodat Printy -dater 4810 ou équivalent, format et couleurs du tampon livrés au choix du maître d'ouvrage.	PIECE
127	Encreur cachet rond 4642 TRODAT	Tampon Trodat cassette d'encrage de rechange pour 6/4642 trodat printy ou équivalent, couleur du tampon livrés au choix du maître d'ouvrage.	PIECE

<b>128</b>	Encreur cachet 4913 TRODAT	Tampon Trodat cassette d'encrage de rechange pour 6/4913 Trodat printy ou équivalent, couleurs du tampon livrés au choix du maître d'ouvrage.	PIECE
<b>129</b>	Encreur dateur 4810 TRODAT	Tampon Trodat cassette d'encrage de rechange pour dateur 6/4810 Trodat printy ou équivalent, couleurs du tampon livrés au choix du maître d'ouvrage.	PIECE

## Appel d'offres ouvert N° 088-22-AOO

### Fourniture et équipement de bureau pour l'O.N.D.A.

<p><b>Direction concernée</b> ✓</p> <p>3</p> <p>Le Directeur des Achats et de la Logistique</p> <p>Abdellah BOUKHLOUF</p>	<p><b>Direction des Achats et de la Logistique</b></p> <p>3</p> <p>Le Directeur des Achats et de la Logistique</p> <p>Abdellah BOUKHLOUF</p>
<p><b>Direction Générale de l'ONDA</b></p>	
<p>18</p> <p>La Directrice Générale Habiba LAKLALECH</p> <p>18 JUIL 2022</p>	
<p><b>Concurrent</b></p>	
<p>CPS lu et accepté sans réserve</p>	